



Rome, 4 mars 2011

# **RECOMMANDATION**

approuvée par

## **LA COMMISSION DES DROITS DE LA FEMME DANS LES PAYS EURO-MEDITERRANEENS**

- **La femme et l'analphabétisme dans la région euro- méditerranéenne**

rapporteurs: Mme. Malika BENARAB-ATTOU, (PE) et Mme. Fatiha BAKKALI, (Maroc)

- **Promotion du rôle de la femme : son implication dans la vie économique comme meilleur moyen pour accéder aux postes de prise de décision**

rapporteurs: M. Marc TARABELLA (PE)

## **L'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,**

- vu la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948,
- vu le Pacte international relatif aux droits civils et politiques entré en vigueur le 23 mars 1976,
- vu la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants du 2 septembre 1989 et des protocoles optionnels,
- vu la Convention des Nations Unies relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979,
- vu la décision n° 1098/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 relative à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010),
- vu la Déclaration du sommet de Paris pour la Méditerranée tenu à Paris le 13 juillet 2008;
- vu la Déclaration finale de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union pour la Méditerranée, tenue à Marseille les 3 et 4 novembre 2008;
- vu le rapport relatif aux objectifs du millénaire pour le développement de 2010,
- vu le 10<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité;
- vu les conclusions des Conférences ministérielles Euro-méditerranéennes, sur le "Renforcement du rôle des femmes dans la société", d'Istanbul (novembre 2006) et Marrakech (novembre 2009)
- vu la Résolution du PE sur l'Union pour la Méditerranée, du 20 mai 2010, demandant avec insistance l'adoption d'un projet dans le cadre de l'UpM sur l'esprit d'entreprise chez les femmes et le renforcement de leur participation à la vie publique;
- vu le *document de stratégie pour le programme thématique 2007-2013* de la Commission Européenne, qui inclut l'émancipation des femmes et prévoit une dotation spécifique pour renforcer les compétences des acteurs non étatiques engagés dans la promotion des droits civils et politiques des femmes ainsi que de leur émancipation économique et sociale dans la lutte contre les stéréotypes liés au genre dans les pays méditerranéens relevant de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP);
- vu les recommandations des commissions de l'AP UpM adoptées lors de la 6<sup>ème</sup> session plénière tenue à Amman les 13 et 14 mars 2010;

- A. Considérant que l'éducation est un droit fondamental selon lequel toute personne -enfant, adolescent et adulte- doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux, au sens le plus large du terme;
- B. Considérant que le droit à l'éducation est indispensable à l'exercice de tous les autres droits et libertés fondamentales; considérant qu'il vise à la fois à promouvoir la liberté individuelle et l'autonomie et qu'il est essentiel pour une participation effective à la vie sociale, économique et politique de la société;
- C. Considérant que l'un des huit objectifs du millénaire pour le développement est consacré à assurer l'éducation primaire pour tous; rappelant que 189 Etats membres de l'ONU sont signataires de la Déclaration du 23 septembre 2000 portant sur les OMD et se sont engagés à remplir ces objectifs d'ici à 2015;
- D. Considérant que d'après les statistiques de l'UNESCO et du PNUD le taux d'analphabétisme dans les pays arabes a été estimé à 27,6% entre 2005 et 2008, soit 60 millions de personnes dont 39 millions de femmes;
- E. Considérant que dans les pays du Maghreb les filles demeurent les premières victimes du phénomène de déperdition scolaire avec un taux de 58,4 %;
- F. Considérant que la discrimination entre les sexes constitue un obstacle majeur à l'exercice du droit à l'éducation et soulignant à cet effet l'importance d'améliorer et de renforcer l'alphabétisation des femmes dans le but de promouvoir l'éducation des filles;
- G. Considérant que des progrès ont été enregistrés ces dernières années en termes de scolarisation des enfants dans l'enseignement primaire notamment dans les pays de la rive sud de la Méditerranée, surtout dans les pays dans lesquels l'enseignement primaire est obligatoire; soulignant cependant l'écart persistant entre les garçons et les filles et notant que 66% des enfants non scolarisés en Afrique du Nord sont des filles d'après le rapport 2010 des OMD;
- H. Considérant qu'il existe une forte corrélation entre l'analphabétisme et la pauvreté et que les écarts entre zones rurales et zones urbaines restent importants; considérant que d'autres facteurs liés à la qualité de la vie tels que la violence, le handicap, les conflits et la désintégration sociale ont un impact certain sur les possibilités d'accéder à l'éducation;
- I. Considérant que le fléau de l'analphabétisme constitue un terreau fertile pour la violence et l'extrémisme;
- J. Considérant que l'éducation a un rôle essentiel à jouer dans la prévention des conflits et dans l'édification d'une paix et d'une stabilité durables;
- K. Considérant qu'une diminution de l'analphabétisme et un meilleur accès à l'éducation permettraient d'élargir l'espace de débat et de liberté dans les pays de la rive sud de la Méditerranée marqués par de récents mouvements démocratiques;

L. Considérant que l'éducation est le meilleur instrument pour aboutir à la réalisation des changements sociaux nécessaires pour accomplir un développement effectif vers la bonne gouvernance et aider ainsi la résolution des conflits et pour consolider l'évolution vers la démocratie comme moyen de transformation sociale;

M. Considérant que l'éducation et la formation peuvent briser le cercle vicieux de l'inégalité, mais il faut que les réformes engagées aillent de pair avec les réformes politiques, économiques et sociales;

N. Considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas uniquement un droit de l'homme fondamental, mais que le chemin à parcourir pour y parvenir a également des implications socio-économiques considérables. L'habilitation des femmes favorise les économies florissantes, ainsi que la productivité et la croissance;

O. Exprimant une vive préoccupation face aux violations aggravées des droits humains des femmes dans le contexte actuel de crise économique et démocratique;

P. Considérant que le rôle de la femme dans la vie économique et politique ne s'est pas renforcé du fait du maintien des barrières sociales et économiques et de la marginalisation des sujets liés à l'égalité des opportunités entre hommes et femmes dans les agendas gouvernementaux;

Q. Considérant qu'il reste des progrès à faire avant que toutes les femmes de la région MENA ne puissent développer leur potentiel et apporter leur pleine contribution à l'économie et à la société;

R. Considérant la nécessité de l'inclusion des questions de genre et de l'amélioration de la situation pour les femmes dans les politiques publiques en matière de développement durable. Cela implique que les femmes puissent participer aux décisions, notamment celles relatives à l'agriculture et à la biodiversité;

S. Considérant que la participation des femmes à la vie publique est fondamentale, surtout dans les processus de prise de décision. Cette participation doit inclure la conception, la gestion de projet mais aussi leur suivi et leur évaluation. L'approche genre doit s'appliquer de façon transversale dans toutes les politiques publiques. La volonté politique est nécessaire à la réalisation de ces objectifs, mais il faut également qu'il y ait plus de moyens financiers affectés à leur réalisation;

T. Considérant qu'on ne peut pas parler du développement politique et économique sans parler de la participation des femmes. En effet, il y a une relation directe entre la faiblesse économique d'un pays et l'implication des femmes dans la vie économique. Au sud de la Méditerranée, les femmes commencent à devenir les moteurs de la croissance économique et culturelle mais nous sommes encore bien loin de pouvoir y éliminer les différences entre hommes et femmes;

U. Considérant qu'une économie plus forte, plus saine et plus juste, dans la région MENA et dans le reste du monde, n'est possible qu'à condition d'améliorer l'équilibre entre hommes et

femmes dans le monde des affaires, et de libérer l'énorme potentiel productif des femmes; considérant que, si les femmes n'ont pas les moyens d'agir, la moitié de l'économie est sous-utilisée.

V. Considérant que les femmes sont largement reléguées dans des formes d'emploi plus précaires, étant surreprésentées dans le secteur informel, avec son absence de sécurité et d'avantages sociaux; les emplois de haut niveau restant encore majoritairement réservés aux hommes;

W. Considérant que les stéréotypes concernant l'inaptitude des femmes à certains emplois sont présents dans toutes les sociétés, souvent appuyés par l'importance accordée au respect des traditions, et jouent un rôle important dans l'exclusion des femmes de certains emplois tels que les métiers manuels (plombier, maçon, menuisier) ou liés à la sécurité (pompier, policier);

X. Considérant que les femmes accèdent lentement au pouvoir politique, mais c'est surtout quand des quotas et autres mesures spéciales les y encouragent; la discrimination positive restant le moteur principal des avancées en faveur des femmes;

Y. Considérant que les dépenses destinées aux programmes d'aide aux femmes sont un investissement hautement rentable, car la productivité des femmes constitue une excellente opportunité d'investissement;

Z. Considérant le développement de la microfinance, apparue dans les années 1990 dans les pays méditerranéens et encadrée comme activité officielle en Lybie, Algérie, Maroc et Tunisie depuis la fin des années 1990; la microfinance représentant pour les femmes un moyen efficace de lutte contre la pauvreté, d'accès à l'indépendance financière et d'accroissement du taux d'emploi;

AA Considérant l'exemple du Maroc où 77% des clients des institutions de microfinance sont des femmes;

BB Considérant que dans beaucoup de pays les femmes ont intégré le marché du travail au même titre que les hommes, mais que le surplus de travail des femmes n'a toujours pas été reconnu;

CC Considérant que la situation des femmes dans les politiques du personnel des administrations publiques est à améliorer sur divers plans: normes juridiques, recrutements et promotions au mérite, politiques budgétaires, renforcement des capacités, dispositifs permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale;

DD Considérant que les quatre domaines d'intervention prioritaires pour l'intégration des femmes dans la vie économique sont l'accès et la participation des femmes au marché du travail, la création d'entreprises (micro, petites et moyennes) par des femmes, les outils financiers, ainsi que l'éducation et la formation;

EE Considérant que, face à l'émiettement des actions et des financements, il est nécessaire de fédérer et dynamiser, en mutualisant les bonnes pratiques;

FF Soutenant les efforts de la société civile en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes dans le développement local et de soutien à la participation des femmes à la vie politique et aux processus locaux de prise de décisions, promouvant l'engagement d'un dialogue avec les autorités et acteurs locaux compétents en matière de développement local ainsi que les stratégies socio-économiques qui émancipent effectivement les femmes; ou d'initiatives de budgétisation sensible au genre

1. Salue toutes les initiatives -Conférences mondiales, plans d'actions nationaux, mesures et stratégies- prises à l'échelle internationale, européenne et nationale pour promouvoir l'alphabétisme et l'accès à l'éducation; considère qu'en dépit des progrès accomplis, la lutte contre l'analphabétisme doit être une priorité absolue pour tous les pays euro-méditerranéens;

2. Estime que le droit à l'éducation, en tant que droit fondamental, est à la fois une question de santé publique et une condition essentielle au développement durable; rappelle à ce titre les engagements des Etats membres des Nations Unies de remplir les objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015;

3. Souligne que l'éducation des filles demeure un défi majeur et insiste sur l'importance d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, d'instaurer l'égalité en veillant notamment à assurer aux filles et aux femmes un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite;

4. Rappelle que le droit à l'éducation en tant que principe intégrateur doit englober non seulement l'enseignement scolaire formel mais aussi l'éducation de la petite enfance et les programmes d'alphabétisation et d'acquisition des savoir-faire utiles dans la vie courante; souligne à cet égard l'importance de faire appel aussi bien à des approches formelles que non formelles afin de prendre en compte les besoins des enfants et des personnes les plus défavorisées, notamment des populations rurales et nomades isolées, des minorités ethniques et linguistiques, des enfants, des jeunes et des adultes victimes de conflits;

5. Demande à tous les pays euro-méditerranéens de mettre pleinement en œuvre toutes les Conventions internationales relatives aux droits des enfants, à l'accès à l'éducation pour tous et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, de lever les réserves existantes relatives à ces droits et de les traduire dans leurs législations nationales;

6. Félicite la mise en place par le Maroc des programmes post-alphabétisation destinés aux adultes en vue de les qualifier professionnellement, tout en y associant de nouveaux partenaires gouvernementaux : des collectivités locales, le Conseil consultatif des droits de l'Homme, l'Agence de partenariat pour le développement.

7 Estime que la Politique Européenne de Voisinage doit davantage mettre l'accent sur le droit à l'éducation, par la promotion de la délivrance des visas pour les étudiants et les professeurs, et en faire une priorité dans le cadre de sa révision stratégique en utilisant tous les moyens techniques et financiers à sa disposition pour soutenir des programmes ambitieux et holistiques d'alphabétisation;

- 8 . Suggère de développer les partenariats entre écoles des deux rives de la Méditerranée et de favoriser les établissements promouvant l'éducation des filles et respectant, plus largement, le droit à une éducation publique de qualité, gratuite et accessible pour tous;
9. Encourage les immigrés arabes résidant dans les pays d'occident à partager les compétences acquises afin de contribuer au développement de l'enseignement dans leur pays d'origine.
10. Souligne que la mise en place de politiques d'alphabétisation doit faire partie d'un programme plus global, visant à mettre en place les conditions politiques, économiques et culturelles favorables à l'alphabétisation pour tous;
11. Recommande que les politiques, programmes, et projets d'alphabétisation soient conçus à partir de la demande concrète, et nécessairement différenciée, des populations, et soient complétés par des programmes de recherche et d'évaluation.
12. Insiste sur l'importance de continuer à approfondir l'analyse de la place accordée aux droits des femmes dans le partenariat euro-méditerranéen, en insistant notamment sur les améliorations à introduire en la matière et sur le soutien accru qui devrait être apporté aux organisations de la société civile œuvrant en ce domaine, afin que les nombreuses initiatives engagées puissent recevoir de l'UE le soutien qu'elles méritent;
13. Demande à intégrer le genre dans les accords d'association, en y introduisant une dimension expresse sur la protection des droits des femmes et à poser leur participation dans le cadre des négociations sur les accords d'association comme une condition essentielle pour une mise en œuvre équilibrée de la future zone de libre échange; suggère d'accroître l'efficacité de l'intégration de la dimension hommes-femmes dans le dialogue politique avec les pays partenaires, en mettant en place des partenariats efficaces avec, notamment, les pouvoirs publics, la société civile, les milieux universitaires et les organisations internationales, pour un dialogue portant sur l'égalité des sexes et le développement;
14. Demande à la Commission européenne et à l'UpM des informations sur la réalisation effective des engagements financiers pour soutenir la participation active des femmes à la vie économique et sociale et au développement, des programmes d'action visant à la promotion de l'éducation et de la formation des femmes, à l'accès au marché du travail, ainsi que la promotion du rôle de la femme dans le domaine de l'entreprise;
15. Recommande à la Commission de soutenir financièrement les organisations et associations de la société civile travaillant sur les projets spécifiques pour combattre luttant contre les stéréotypes sur le travail des femmes;
16. Recommande la promotion des programmes de microcrédit appropriés pour aider les femmes entrepreneurs face à certaines lois qui restreignent l'accès au crédit bancaire pour les femmes; considère que les programmes de microcrédit doivent faire partie d'un ensemble d'interventions, comprenant la formation pour l'apprentissage des compétences nécessaires au marché du travail, ainsi que la facilitation de l'accès à la terre et autres biens et ressources;

conseille à la Commission d'encourager les Etats membres à prendre exemple sur le Maroc afin de promouvoir la micro-finance et aider à développer l'accès aux microcrédits;

17. Encourage la participation des femmes dans les domaines du dialogue social et de la négociation collective et, notamment, une représentation accrue des femmes dans les secteurs économiques marginalisés; considère que les syndicats doivent être renforcés et les associations professionnelles doivent être engagées dans un dialogue social qui intègre la dimension de genre, en adoptant des quotas pour les femmes dans les postes de direction;

18. Insiste sur le fait qu'il faut traduire en décisions politiques et en actions concrètes les conclusions et recommandations de la Conférence interministérielle Euro-Med des 11 et 12 novembre 2009 à Marrakech sur "le renforcement du rôle des femmes dans la société", notamment en ce qui concerne la création d'un observatoire euro-méditerranéen sur l'égalité femme-homme et d'un réseau universitaire et scientifique euro-méditerranéen sur les études de genre, comme lieu de rencontres et banque de projets de développement local à travers les femmes de la région;

19. Demande que les décisions prises lors de la Conférence ministérielle de Marrakech soient incluses dans les conclusions de toutes les réunions ministérielles euro-méditerranéennes, et de faire en sorte qu'elles soient complètement et efficacement intégrées aux instruments existants, à savoir la PEV, l'UpM et les plans d'action nationaux des pays partenaires, ainsi qu'à tous les accords de partenariat régionaux;

20. Recommande de reconnaître la citoyenneté pleine et entière à toutes les femmes qui vivent dans l'espace euro-méditerranéen, y compris les femmes migrantes, et de garantir leurs droits sociaux, politiques, économiques et juridiques, ce qui inclut, entre autres, la reconnaissance de leurs droits égaux à l'héritage, à la propriété et à la cession des terres, à l'accès à l'emploi et au principe "salaire égal à travail égal", etc;

21. Demande à la Commission de renforcer son rôle d'investisseur et de partenaire et d'élaborer des orientations spécifiques pour des investissements responsables permettant de réduire les inégalités sociales;

-o0o-

22. Charge le Président de l'Assemblée de transmettre la présente recommandation à la Co-présidence du "Processus de Barcelone: Union Pour la Méditerranée" et son Secrétaire Général, aux Présidents des Parlements et aux gouvernements des pays membres au "Processus du Barcelone: Union Pour la Méditerranée", à la Conférence Euro- Méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères, à la Présidence de l'Union Européenne, au Parlement Européen, à la Commission Européenne, et à toutes les institutions concernées.